



Vous avez commencé le Bachelor en économie et management avant 2016 et vous n'êtes pas encore inscrit dans une majeure et une mineure, vous continuez vos études sous le Règlement d'études de 2017-2018

Nouvelles conditions de réussite de la première partie :

Conditions de réussite

Pour réussir la 1^{ère} partie, vous devez valider les 3 blocs de 1^{ère} partie, selon les conditions suivantes :

- Moyenne du bloc égale ou supérieure à 4.00 ;
- Un bloc peut être validé même avec une absence (qui vaut 0.00) si la moyenne du bloc est égale ou supérieure à 4.00 ;
- Il n'y a plus de note éliminatoire.

Condition de redoublement de la 1^{ère} partie

Si, en 2016-2017, vous n'avez pas réussi un ou plusieurs blocs, vous devez en 2017-2018 refaire tous les examens des blocs échoués, sauf les cours auxquels vous avez obtenu une note égale ou supérieure à 5.00 en 2016-2017 (note définitivement acquise).

Accès aux cours de 2^{ème} partie

En cas d'échec à un ou plusieurs blocs, vous pouvez en 2017-2018 anticiper des cours de 2^{ème} partie du Bachelor ne comportant pas de pré-requis ou pour lesquels vous avez satisfait aux pré-requis.

Session de rattrapage

Si vous êtes excusé à un examen lors des sessions d'examen d'hiver ou printemps vous serez automatiquement inscrit à la session de rattrapage.

Si vous avez réussi à valider un bloc, malgré une absence, et vous souhaitez augmenter la moyenne du bloc, vous devez demander au plus tard 3 semaines après la publication des notes de refaire l'examen excusé lors de la session de rattrapage qui suit.

Conditions de réussite de la deuxième partie :

Délais importants

Consultez le Calendrier académique disponible sur le site internet de la Faculté pour connaître les délais de :

- Inscription aux cours et examens (session d'automne/printemps et de rattrapages)
- Demande de congé
- Demande de prolongation de la durée des études (au plus tard un semestre avant la fin de votre délai de réussite)
- Validation de note (au plus tard 3 semaines après la publication des notes)
- Abandon d'un cours à option (au plus tard 3 semaines après la publication des notes)



Structure de la deuxième partie

Vous devez choisir entre deux orientations (équivalent à 60 crédits): économie ou management

Vous devez choisir des cours libres (équivalent à 30 crédits) parmi une liste définie dans le programme d'études.

Vous êtes inscrit à une orientation dès que vous vous inscrivez à un cours/ examen de l'orientation ou d'un cours libre de la 2^{ème} partie.

Le choix de l'orientation est définitif et ne peut être changé.

Session de rattrapage

Lors de la session d'examens de rattrapage d'août-septembre, vous devez vous:

- Présenter à tous les examens obligatoires en échec pour votre 2^{ème} et dernière tentative (inscription automatique) ;
- Inscrire aux examens à option, si vous souhaitez vous présenter à votre 2^{ème} et dernière tentative.

Abandon d'un cours libre ou à choix

En cas d'échec à la 1^{ère} tentative d'un cours à choix ou libre, vous pouvez soit :

- Bénéficier d'une 2^{ème} et dernière tentative (lors de la session de rattrapage qui suit). Vous devez vous inscrire à l'examen sur le portail ;
- Vous inscrire lors de la session d'examens ordinaire à un autre enseignement du même groupe (à choix ou libre). Cette possibilité est limitée à 2x dans le cadre de la 2^{ème} partie. Pour cela, veuillez svp remplir le formulaire d'abandon de cours dans les délais.

Conditions d'élimination

Est éliminé, l'étudiant qui :

- A subi deux échecs et par conséquent n'a pas obtenu les crédits correspondants à un enseignement;
- N'a pas acquis les 180 crédits spécifiés au plan d'études dans la durée maximum d'études;
- Enregistre un échec définitif à une évaluation en raison de fraude ou de plagiat.